

Mémoire présenté à la Commission sur la représentativité électorale du Québec



Présenté par le conseil municipal
de la Ville de Cabano

3 juin 2008

Note : Le présent document est rédigé au masculin dans le seul but d'alléger le texte. Le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Bonjour !

D'entrée de jeux, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous signaler que mon propos de cet après-midi sur la carte électorale se veut le reflet et le témoignage des ~~3210~~³³⁰⁶ citoyens que je représente comme maire de la Ville de Cabano. Nous avons obtenu un très large consensus de ceux-ci par voix de pétition et c'est avec fierté que nous venons vous exposer notre point de vue sur cette question cruciale pour notre avenir politique.

En effet, compte tenu du temps à notre disposition, nous aborderons brièvement quatre (4) thèmes que nous jugeons de première importance dans ce débat :

- 1) Notre comté de Kamouraska / Témiscouata depuis dix (10) ans
- 2) Notre comté de Kamouraska / Témiscouata avant cette période
- 3) Réflexion sur la représentativité en milieu urbain et en milieu rural
- 4) Ce que cache la politique de la ruralité

Nous concluerons ensuite sur l'importance pour votre commission d'instaurer un nouveau débat sur le concept de la représentativité et nous nous permettrons de vous dire clairement pourquoi nos citoyens n'adhèrent pas à votre projet de carte électorale et exigent qu'on garde le statu quo.

1) NOTRE COMTÉ DE KAMOURASKA / TÉMISCOUATA DEPUIS DIX (10) ANS

Monsieur le Président, le comté de Kamouraska / Témiscouata est un immense territoire qui couvre près de 7000 kilomètres carrés dont la plus grande partie est vouée à l'exploitation forestière et agricole. On y compte trente-sept (37) municipalités avec une population actuelle de 34 426 électeurs.

Au fil des années, au cours de la dernière décennie, les gens ont appris à travailler ensemble et nos deux MRC de Kamouraska et de Témiscouata ont créé un forum de concertation dans le but d'y développer une synergie commune.

Il y ont même partagé plusieurs dossiers dont le schéma de risques, la gestion des lots intras, la gestion des matières recyclables et plusieurs autres dossiers d'intérêt commun. Cet immense territoire est représenté à l'assemblée nationale par un député qui se fait un devoir de rencontrer tous ses citoyens car il les connaît, pour la plupart, par leur petit nom. Ce n'est pas peu dire quand on pense à l'anonymat des grands centres.

Monsieur le Président, c'est cette entité qui a une âme que votre projet de carte vient détruire.

2) NOTRE COMTÉ DE KAMOURASKA / TÉMISCOUATA AVANT CETTE PÉRIODE

Dans les faits, votre projet de carte nous ramène à la case départ des années 60 où le Témiscouata était ballotté de tout côté par les instances provinciales et fédérales. Tantôt le Témiscouata se retrouvait avec Rimouski, tantôt avec Rivière-du-Loup et tantôt avec le Kamouraska... nous étions les bouches-trous du système. Monsieur le Président, ce qui est le plus « vicieux » dans votre proposition c'est que vous osez vous attaquer à un comté qui répond parfaitement à la loi électorale actuelle, soit l'article 16 et je cite :

« Chaque circonscription doit être délimitée de façon que, d'après la liste électorale permanente, le nombre d'électeurs dans une circonscription ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de 25 % au quotient obtenu par la division du nombre total d'électeurs par le nombre de circonscriptions »

Pourquoi touchez-vous à notre comté de Kamouraska / Témiscouata ? Pourquoi déshabillez-vous Pierre pour habiller Paul ?

3) RÉFLEXION SUR LA REPRÉSENTATIVITÉ EN MILIEU URBAIN ET EN MILIEU RURAL

Monsieur le Président, notre conseil municipal est d'avis que la représentativité électorale, lorsqu'elle ne se résume qu'à la seule délimitation d'une carte, ne permet pas de prendre en compte l'ensemble des phénomènes démographiques.

De plus, nous sommes convaincus qu'il y a une confusion de sens dans le traitement comptable des votes. En retirant peu à peu des voix au monde rural, comme vous le faite avec votre projet, vous isolez celui-ci au détriment des grands centres.

En fait, la ruralité n'est plus une alternative à l'urbanité mais plutôt une espèce en voie d'extinction qui écoule ses quelques années de sursis.

Nous avons le sentiment que nous ne sommes plus maîtres chez nous, que notre avenir est décidé par la majorité des grandes villes et que nous ne servons plus que de camps de vacances ou de bassins de ressources naturelles pour les urbains.

Le temps est venu pour l'état de donner une direction claire aux politiques afin que soit reconnu le fait que la ruralité dépasse le choix individuel.

4) CE QUE CACHE LA POLITIQUE DE LA RURALITÉ

Au mois de décembre 2006, le gouvernement lançait la nouvelle politique nationale de la ruralité 2007-2014. Il s'agissait là d'un outil de consolidation et de développement du fait rural au Québec et les objectifs d'intervention étaient très clairs :

- 1) Renforcer le rôle des élus municipaux et consolider celui des MRC dans l'offensive de développement rural ;
- 2) Assurer à chaque territoire les moyens d'agir ;
- 3) Encourager une dynamique de développement par territoire ;
- 4) Poursuivre un développement multiforme en milieu rural ;
- 5) Favoriser la coopération et la complémentarité rurale urbaine ;
- 6) Promouvoir le mode de vie rural ;
- 7) Offrir un appui concret de l'appareil gouvernemental aux démarches, aux stratégies et aux projets des communautés rurales ;

Monsieur le Président, est-il possible qu'un gouvernement adopte de tels objectifs d'intervention pour le monde rural et qu'en même temps, il décide d'en diminuer son poids politique ? Si c'est le cas, c'est aberrant... le gouvernement déciderait de protéger la ruralité, de la consolider et de la développer par le biais d'une politique nationale et dans la même foulée, il annoncerait une diminution de son poids politique par le transfert de trois comtés ruraux en comtés urbains... C'est le monde à l'envers... c'est le cas de le dire que « les bottines ne suivent pas les babines »...

CONCLUSION

En conclusion, Monsieur le Président, le conseil municipal de la Ville de Cabano souhaite que vous preniez en considération les quelques éléments que nous venons de soumettre à votre réflexion et dans la même foulée, nous vous demandons de reconsidérer votre proposition de carte électorale avant de l'acheminer aux instances gouvernementales.

De plus, compte tenu que la loi électorale actuelle ne répond plus de toute évidence aux aspirations des citoyens, sa logique comptable ne faisant plus l'unanimité, il serait plus que temps de lancer le débat sur le principe même de notre régime politique qui doit de toute évidence protéger l'équilibre entre les milieux ruraux et les centres urbains.

Merci de votre attention.

Jacques Asselin
Maire de Cabano